



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution des effectifs des forces de l'ordre dans le département des Ardennes

Question écrite n° 10818

Texte de la question

M. Pierre Cordier demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, de bien vouloir lui communiquer, sous forme de tableau, l'évolution des effectifs de forces de l'ordre, police et gendarmerie, dans le département des Ardennes, depuis 2012.

Texte de la réponse

S'agissant de la gendarmerie nationale, les effectifs depuis 2012 dans le département des Ardennes s'établissent comme suit :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs	516	506	505	507	509	517

Observations : - En 2013 : Réorganisation des ateliers automobiles désormais rattachés à l'échelon régional. Le niveau de services pour les unités de gendarmerie des Ardennes, ainsi que le positionnement physique des personnels de ces ateliers n'ont pas varié ; - En 2014 : Transfert d'un effectif en vue de la création d'un groupe d'observation et de surveillance (GOS) à la section de recherches (SR) de Reims, qui est également compétente sur le département des Ardennes ; - En 2015 : Renforcement d'effectifs dans le cadre des plans gouvernementaux de lutte contre le terrorisme ; - En 2016 : Mise en place de l'antenne de renseignement territoriale de Revin ; - En 2017 : Renforcement des unités spécialisées de Chooz et du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) Sabre de Vireux-Wallerand. S'agissant de la police nationale, les effectifs (tous corps et tous services confondus) depuis 2012 s'établissent comme suit :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs	392	380	375	373	371	380

Au 31 juillet 2018, la police nationale disposait dans ce département de 368 agents. A ce stade des prévisions, elle devrait compter 370 agents fin janvier 2019. S'agissant des seuls effectifs de la sécurité publique, qui sont les principaux policiers intervenant sur la voie publique, ils sont au nombre de 205 fin juillet 2018 et devraient enregistrer un gain de + 4 d'ici fin janvier 2019, pour atteindre un effectif de 209. En tout état de cause, ce département compte un nombre de gradés et de gardiens de la paix conforme et même légèrement supérieur à son effectif de référence. S'y ajoutent les effectifs de la compagnie républicaine de sécurité (CRS) implantée dans le département, qui n'a toutefois pas de compétence départementale spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10818

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6283

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8840